

Actes

RENCONTRES TERRITORIALES EN NOUVELLE-AQUITAINE

ruralité, projets de territoires
et responsabilité sociétale

14 / 15 novembre 2017 | Tulle



RÉSEAU DES
INDÉPENDANTS
DE LA MUSIQUE



LES
L'ENDEMAIN
DES
DU
CHANTENT
SCÈNE DE MUSIQUES ACTUELLES

Collectif Vacances Entropie



CORREZE
LE DÉPARTEMENT

la ligue de
l'enseignement
F.A. Lude la Corrèze

Synthèse de la plénière introductive, 14 novembre 2017, Conseil départemental de la Corrèze, Tulle.

Impulsées par un collectif d'acteur.trice.s musiques actuelles corrézien.ne.s, les rencontres territoriales en Nouvelle-Aquitaine - qui se sont déroulées les 14 et 15 novembre 2017 à Tulle - sont le fruit d'une co-construction entre 3 réseaux : le Réseau des Indépendants de la Musique¹ (RIM), la Fédération des Associations de Musiques et Danses Traditionnelles² (FAMDT) et la Fédération des Lieux de Musiques Actuelles³ (FEDELIMA). Elles ont été rendues possibles par la coopération de nombreux acteurs locaux qui se sont impliqués dans l'accueil et la concrétisation de ces Rencontres Territoriales en Nouvelle-Aquitaine : Des Lendemains Qui Chantent⁴, Collectif Vacances Entropie⁵, le Centre Régional des Musiques Traditionnelles en Limousin⁶ et le Conseil Départemental de la Corrèze. Elles avaient pour but de questionner et de relier des enjeux importants pour le territoire.

Les acteurs culturels, par leurs activités et comportements quotidiens, jouent un rôle sur l'environnement naturel, humain et économique. De ce fait, la prise de conscience et la reconnaissance de l'influence qu'ils exercent représentent un enjeu important du secteur en matière de Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO).

L'article 103 de la loi NOTRE

Questionné par Damien Morisot, directeur Des Lendemains Qui Chantent, sur la manière dont les politiques territoriales ont la capacité de prendre en compte des projets culturels ou des projets d'acteurs culturels, le Préfet de la Corrèze, Bertrand Gaume, a pris la parole. Il est notamment revenu sur l'article 103 de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui précise que « *la responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'Etat dans le respect des droits énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005* ».



Selon le Préfet, cet article représente une chance pour le milieu culturel « *du fait que toutes les collectivités peuvent conjointement intervenir* ». Toutefois, il reconnaît également les complications que cela engendre. « *Pour vous qui êtes des organisateurs de spectacles ou des gestionnaires d'évènements culturels, ça veut dire passer son temps à aller voir les collectivités pour obtenir des aides, des subventions, etc.* », a-t-il dit en s'adressant à l'assemblée réunie au Conseil départemental de la Corrèze.

1 www.le-rim.org

2 www.famdt.com

3 www.fedelima.org / www.ruralite.fedelima.org

4 www.deslendemainsequichantent.org

5 www.cveprod.org

6 <http://crmtl.fr/>

Les externalités positives de la culture

Si la culture jouit d'un statut à part dans la loi NOTRe, c'est parce qu'elle « a des externalités positives qui dépassent le simple plaisir d'assister à une représentation ». La création de lien social, le développement économique et la biodiversité culturelle en font partie.

Selon Bertrand Gaume, ces nombreux impacts devraient être intégrés dans les documents publics de programmation tels que le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) et le SCoT (Schéma de COhérence Territoriale). « Je pense que la Direction Régionale des Affaires Culturelles devrait avoir des injonctions un peu plus comminatoires à nous, les préfets de département, afin que l'on invite les élus, les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale à inclure la dimension culturelle dans leurs documents de programmation ».

Une circulaire visant à informer les élus

Le préfet de la Corrèze a également abordé le sujet de la multiplication des appels d'offre au sein des collectivités et les conséquences négatives que ceux-ci peuvent avoir sur les petites associations, au profit des têtes de réseau collectives. Il a alors évoqué la possibilité d'informer les élus, par circulaire, de la différence entre une subvention et un appel d'offre et de leur rappeler l'existence de l'article 103 de la loi NOTRe. « Nous allons réfléchir à un texte sur lequel on concertera afin que vous puissiez apporter quelques amendements », a-t-il annoncé.



Florent Teulé, directeur du Réseau des Indépendants de la Musique (RIM) en Nouvelle-Aquitaine, a encouragé cette initiative, soulignant que « dans la relation que les acteurs culturels ont avec leurs élus locaux, la culture génère beaucoup de fantasmes ». Il a également insisté sur l'indispensable distinction à faire entre diversité culturelle et diversité artistique. « Le principe des droits culturels, c'est justement de s'attacher à toutes les externalités positives de la culture et de ne pas résumer cette dernière à l'art », a-t-il affirmé en citant la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles adoptée en 2005 par l'UNESCO.

Compte-rendu de la plénière conclusive, 15 novembre 2017, Conseil départemental de la Corrèze, Tulle.

La plénière conclusive des Rencontres territoriales en Nouvelle-Aquitaine a été animée par Alban Cogrel, administrateur de la Fédération des Acteur.trice.s des Musiques et Danses Traditionnelles (FAMDT). Elle avait pour but de restituer à l'ensemble des participants le contenu des quatre ateliers qui se sont tenus le 14 novembre 2017 au Conseil départemental de la Corrèze. À l'issue de cette restitution, François Pouthier, Professeur associé des Universités à l'Université Bordeaux-Montaigne, et Dominique Saitta, Ingénieur, conseil et guide sur le chemin de la santé au travail et de la responsabilité sociétale, sont intervenus afin de proposer de nouvelles pistes de lecture.

Atelier 1 - « Projets artistiques en milieu rural : singularités et problématiques du spectacle vivant » rapporté par Stéphanie Gembarski, coordinatrice de la vie associative et de l'administration générale de la Fédération des Lieux de Musiques Actuelles (FEDELIMA).

Pour cet atelier, trois intervenants se sont succédé :

- **Pierre Gau**, directeur d'Art'Cade (Ariège), projet de musiques actuelles en cours de labellisation (SMAC).
- **Gabriel Durif**, artiste du collectif Lost In Traditions (Corrèze) qui développe différents projets artistiques et différentes formes d'actions culturelles sur le territoire.
- **Jean-Christophe Canivet**, co-directeur du Festival Imagi*Nieul (Haute-Vienne), Cie Illusia, référent de THEMAA - Association nationale des Théâtres de Marionnettes et Arts Associés - sur la ruralité.

+ Les points saillants

- Il n'y a pas de différence fondamentale entre la dimension artistique du spectacle vivant en milieu rural et en milieu urbain.
- Il existe un rapport de force au territoire qui est revendiqué et affirmé par les acteurs ainsi qu'une volonté d'être en résonance avec son territoire et d'être en coopération. En milieu rural, on s'invente des terrains d'expérimentation alors qu'en milieu urbain les rapports sont plus codifiés et institués.
- L'importance de la médiation et des médiateurs artistiques et culturels.
- L'importance du facteur temps : pouvoir s'installer, aller à la rencontre des personnes, créer un lieu et travailler dans la durée.

+ Les freins

- Moins de relais administratifs pour mettre en visibilité un projet.
- Moins de moyens économiques et moins de dispositifs dédiés.

+ Les leviers

- Le milieu rural représente une zone d'expérimentation : des projets peuvent y être inventés.
- C'est aussi une zone de rencontre spécifique avec le public : le retour sur l'artistique est direct et immédiat.

+ Les pistes de travail

- Multiplier les espaces de rencontre avec les partenaires.
- Le rapport plus direct à l'élu nécessite un « apprivoisement ».

Atelier 2 - « La dimension économique de développement d'un projet en milieu rural : alternatives et circuits courts » rapporté par Malika Vignon, chargée de mission « Développement durable et partenariats responsables » au Réseau des Indépendants de la Musique (RIM).

Pour cet atelier, trois intervenants se sont succédé :

- **Philippe Ponty**, directeur de la SCIC Ressorts (Tulle, Corrèze), une Société Coopérative d'Intérêt Collectif tournée autour de 5 grandes actions que sont la création artistique, la formation progressive, le tourisme, l'ingénierie et le partage de connaissances.
- **Pascal Brette**, cofondateur de l'association Le Battement d'Ailes à Cornil (Corrèze). Il s'agit d'une structure poly-active polyvalente avec un centre agrologique et des activités plurielles (jardin maraîcher, transformation de fruits, activité d'élevage, activité de restauration, gîte, camping, salle d'activité, boutique).
- **Pascal Gaméra**, membre de l'association Naut'Active à Champagnat (Creuse) qui gère une activité camping/restaurant, une activité village vacances et une activité culturelle et artistique.

+ Les points communs

- La pluralité des activités regroupées au sein d'une même structure : c'est la diversité qui fait sens et qui constitue le projet.
- Une interdépendance entre les actions.

+ Les points de vigilance

- Difficulté à sensibiliser les élus et à s'adresser aux pouvoirs publics. Ces projets sont nés d'une volonté d'être autonomes mais leurs porteurs se sont rendu compte qu'ils ne pouvaient pas avancer seuls, à côté des collectivités. Ils font partie d'un écosystème dans lequel tout le monde a un rôle à jouer et le fait de faire chemin tout seul a aussi des limites.
- Ces projets reposent sur l'énergie de quelques personnes. Or, pour perdurer, ils doivent devenir des institutions ou, du moins, se pérenniser dans le temps. Il existe un réel enjeu de transmission.

+ Les leviers

- L'impact en matière d'attractivité du territoire est fort. Dans le cas de la Naut'Active, la population sur le territoire a augmenté de 15% en 10 ans.

+ Les pistes de travail

- Une nécessité de travailler sur les relations avec les pouvoirs publics et de sortir d'un schéma où tout repose sur les épaules d'une seule personne.
- Comment instaure-t-on un dialogue pérenne et équitable entre les personnes sans entrer dans un rapport dominant/dominé ?
- La ruralité ne doit pas être uniquement considérée comme une source de « manque ». Elle contient aussi de vraies richesses.

Atelier 3 – Coopération de projets en milieu rural : processus, gouvernances et fonctionnements » rapporté par Ricet Gallet, chargé de missions au Centre Régional des Musiques Traditionnelles en Limousin (CRMTL).

Pour cet atelier, deux intervenants se sont succédé :

- **Baptiste Ridoux**, concierge de la Quincaillerie Numérique à Guéret (Creuse), Tiers-Lieu de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.
- **Manée Teyssandier**, membre du collectif de Peuple et Culture Corrèze (Tulle, Corrèze).

+ Les points saillants

- Les notions de coopération et de lien social étaient présentes de manière très forte dans les deux interventions.
- Une coopération entre acteurs, c'est une rencontre qui pose la question de l'engagement et de l'intensité. Jusqu'où va-t-on dans la coopération et qu'est-ce que l'on y met ?
- Notion de dénominateur commun : qu'est-ce qui nous relie ?

+ Les points de vigilance

- La coopération ne peut fonctionner que lorsqu'elle est choisie et non subie.
- La difficulté du renouvellement des gouvernances historiques : comment fait-on lorsqu'une génération part ou que l'on assiste à un renouvellement massif des salariés ou des instances élues ?
- La coopération est souvent le fait de l'humain : elle est davantage impulsée et portée par la personne que par le projet.

+ Les freins

- Le piège de l'outil : ce n'est pas l'outil ou la contrainte qui créent la coopération, ce sont des envies et des engagements communs.
- L'individu qui porte la coopération peut représenter un frein.
- Les questions de pouvoir sont présentes à toutes les phases de la coopération, y compris dans leur dimension politique.
- La temporalité est parfois mauvaise : il faut savoir anticiper les départs.

+ Les leviers

- S'appuyer sur les différentes formes d'organisations collectives, y compris les portages en régie directe. Il faut accepter la non-formalisation dans la coopération. Le conventionnement ne constitue pas un élément obligatoire de la coopération.
- Prendre en compte les dynamiques de territoire et les cultures de territoire : une coopération naît sur un territoire singulier.
- Toujours se demander « pourquoi ? ». Pourquoi coopère-t-on et jusqu'où va-t-on s'engager dans cette coopération ?
- Un projet de coopération fonctionne s'il y a une très bonne interconnaissance des acteurs.
- Le milieu rural peut être facilitant pour créer des projets de coopération.

+ Les pistes de travail

- Il faut réfléchir à la question des moyens, des lieux et des compétences pour créer

toutes ces formes de coopération.

- Engager une réflexion sur la question du temps et des temps. La coopération demande de l'anticipation, elle demande du temps dans une société de l'accélération, de la vitesse et de la précipitation.

Atelier 4 - « Co-construction territoriale et gouvernance des projets de territoires » rapporté par Rémi Chastanet, délégué territorial du Réseau des Indépendants de la Musique (RIM) Territoire 3 : Corrèze, Dordogne, Lot-et-Garonne.

Pour cet atelier, trois intervenants se sont succédé :

- **Jean-Yves Pineau**, association les LOCALOS pour l'expérience de l'ADDEC (Agence de développement de l'économie culturelle du Couserans) en Ariège. Il s'agit d'un projet culturel de territoire à part entière avec une coadministration sur la gouvernance entre un EPCI, des acteurs culturels et des acteurs économiques.
- **Dr Francis Colasson**, conseiller départemental de la Corrèze - délégué à la Culture.
- **Florent Teulé**, directeur du RIM (Réseau des Indépendants de la Musique) en Nouvelle-Aquitaine.

+ Les enjeux

- Inventer de nouveaux modes opératoires qui soient évaluables, durables et transversaux
- Arriver à porter un projet politique et à vraiment s'engager.
- Tester à la fois la méthodologie et les pratiques : se donner collectivement le droit à l'erreur.
- Arriver à donner une place à l'autre et être en capacité de convier les acteurs locaux
- Avoir un regard bienveillant.
- Arriver à comprendre les temporalités des autres, autant du côté des partenaires publics que du côté des acteurs, pour pouvoir fabriquer de la connaissance, de la réciprocité et de la familiarité.
- Sortir de la concurrence entre acteurs.
- Arriver à s'auto-évaluer en tant que structure.

+ Les moyens et les leviers

- Décloisonner les politiques publiques et avoir une approche multisectorielle.
- Penser la complémentarité des projets.
- Avoir droit à l'expérimentation
- Organiser des temps de concertation, arriver à trouver des espaces de rencontre.

+ Les freins

- La difficulté à rendre les projets, les envies et les contextes intelligibles.
- La difficile visibilité des points de convergence entre territoires.
- Il faut prêter attention à l'institutionnalisation des acteurs qui, parfois, entraîne de la retenue chez les petits acteurs.
- La question du déficit d'équipements culturels, qu'ils soient décentralisés ou centralisés.

+ Les pistes de travail

- On fabrique le monde à partir du local, on le fabrique à partir de l'expertise des acteurs sur le territoire.
- Il faut arriver à saisir l'opportunité de la coopération, notamment en ce qui concerne la mutualisation qui peut être un levier sur la question des financements.
- La co-construction et la gouvernance partagée permettent de créer des espaces de vie et des espaces de vie culturelle qui sont cohérents.
- Organiser un territoire partagé, avoir une gouvernance ambitieuse dans une idée de bienveillance et d'évaluation, être sur un mode opératoire qui permet le rassemblement du public et du privé.

À l'issue de la restitution de l'atelier numéro 4, la question du droit à l'erreur a suscité plusieurs réactions. Une participante s'est interrogée sur l'utopie de cette notion tandis qu'une autre a rappelé que « *le droit à l'erreur, c'est avant tout le droit à l'amélioration* ». Une personne a quant à elle souligné que « *le droit à l'erreur est plus de l'ordre du contrat moral que de la convention écrite* ».

François Pouthier, professeur associé des Universités à l'Université Bordeaux-Montaigne, a ensuite pris la parole : « *J'ai compris en écoutant Florent Teulé que la responsabilité sociétale articulait trois mouvements : congruence, convergence, et ouverture. J'ai donc trois «inter» à vous proposer* ».

- **L'inter-territorialité** : la culture est une responsabilité exercée conjointement par les collectivités. Aujourd'hui, il y a donc un besoin sur les territoires : celui de mettre en concordance des politiques publiques qui ont toutes cette responsabilité partagée. Comment parvenir à ramasser les morceaux de notre millefeuille territorial ? Le système français met en place plein de dispositifs. Il faudrait pouvoir créer des liens entre eux et travailler sur la coopération public/privé.
- **L'intersectorialité** : c'est la reconnaissance de chaque secteur comme ayant une valeur en lui-même. L'intersectorialité est fondamentale aujourd'hui dans les politiques territoriales parce que cela permet de sortir d'une vision « équipementière ». Il s'agit de recréer une relation d'interconnaissance, voire d'interdépendance, c'est-à-dire une relation en équivalence qui redéfinit la notion de coopération. L'intersectorialité est à construire avec tous les autres champs du domaine public et du domaine privé.
- **L'interculturalité** : il s'agit de conjuguer la liberté, la responsabilité et la capacité, c'est-à-dire le pouvoir d'agir. Le pouvoir n'a de valeur que s'il devient un verbe auxiliaire, autrement dit s'il est mis au service d'un autre verbe ou d'une autre action.

Dominique Saitta, ingénieur, conseil et guide sur le chemin de la santé au travail et de la responsabilité sociétale, a pris la parole à son tour. Il a souhaité aborder la question de la gouvernance via son expérience au sein de l'Organisation internationale de normalisation (ISO).

L'ISO est une structure qui permet, en France comme au niveau international, de développer des normes que tout le monde partage.

En 2000, les consommateurs qui sont représentés au sein de cette organisation ont demandé qu'il y ait une référence sur la responsabilité sociétale des entreprises. Cinq ans plus tard, l'ISO a décidé de faire une norme avec des conditions de développement particulières. Il ne fallait pas que ce soit une norme certifiable ni une norme de système de management. Il ne fallait pas non plus qu'elle se limite seulement aux entreprises : elle devait être applicable à l'ensemble des secteurs. Enfin, il ne fallait pas qu'elle fasse

ombfrage à tout ce qui existait déjà et il fallait que toutes les parties intéressées soient associées au développement.

Dominique Saitta a participé à la création de cette norme afin de veiller à ce que le volet social du développement durable soit bien pris en compte. Pour lui, c'est un très bon exemple de gouvernance parce que *« l'ISO n'a aucun avis sur le sujet traité mais elle donne la possibilité à tous ceux qui ont envie d'en parler de se réunir et de développer un projet. Elle met ensuite à disposition des modalités de fonctionnement qui permettent de structurer la réflexion, de la renvoyer à tous ceux qui sont concernés, de récupérer les commentaires et de partir sur une version améliorée. Il y a aussi des critères de parité et de représentation de l'ensemble des catégories qui peuvent être concernées par le projet. Et il y a également un groupe qui est chargé de veiller à développer l'audience des travaux qui sont faits »*. Selon Dominique Saitta, c'est *« un mode de gouvernance qui est la préfiguration de ce que devrait être la gouvernance de la plupart des organisations à terme »*.

Durant son intervention, il a rappelé que la responsabilité sociétale fait référence à la responsabilité des impacts qu'une organisation a sur la société. Développer sa responsabilité sociétale, c'est se mettre en capacité d'améliorer les impacts positifs que l'on peut avoir sur la société et surtout de réduire au minimum ce que l'on peut avoir comme impact négatif.

Pour conclure ce temps plénier, François Pouthier s'est exprimé sur la question de la ruralité et notamment des zones blanches. Selon lui, ce n'est pas parce que la densité est faible sur un territoire qu'il s'agit d'une zone blanche pour autant. Cela signifie simplement qu'il y a d'autres personnes, avec d'autres enjeux.

Il a également souligné que l'hyper-proximité facilite les relations et que la concurrence est faible sur les territoires ruraux.



LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DANS LES MUSIQUES ACTUELLES : OBSERVATION & VALORISATION

Voilà 10 ans que les acteurs de musiques actuelles du réseau ex-aquitain (RAMA) puis aujourd'hui de la nouvelle région (RIM), réfléchissent et œuvrent collectivement à l'application du développement durable au sein de leur projet.

Au delà, de l'aspect uniquement environnemental, il s'agit pour l'ensemble de ces organisations d'assurer leur pérennité individuelle et collective.

Si cet objectif de durabilité du secteur a été posé en 2006, les réflexions et la mise en route d'une démarche de responsabilité sociétale s'est inscrit dans le temps et se poursuit encore aujourd'hui.

Pour comprendre la façon dont le réseau s'est emparé de ces questions de développement durable et l'impact des actions développées, il paraissait important d'en faire le bilan et de poser les constats de cette démarche.

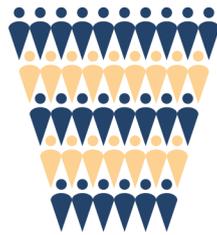
Ce rapport propose donc un retour en arrière de ces 10 ans de mise en action : les grandes étapes, la méthodologie, les outils utilisés...

2006 - Concertations

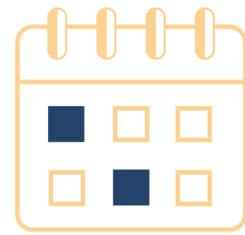
Le processus de concertations débute afin de poser un état des lieux des enjeux collectifs du secteur. Le constat est fait de la nécessité d'une approche systémique du développement des musiques actuelles.



19 CONCERTATIONS

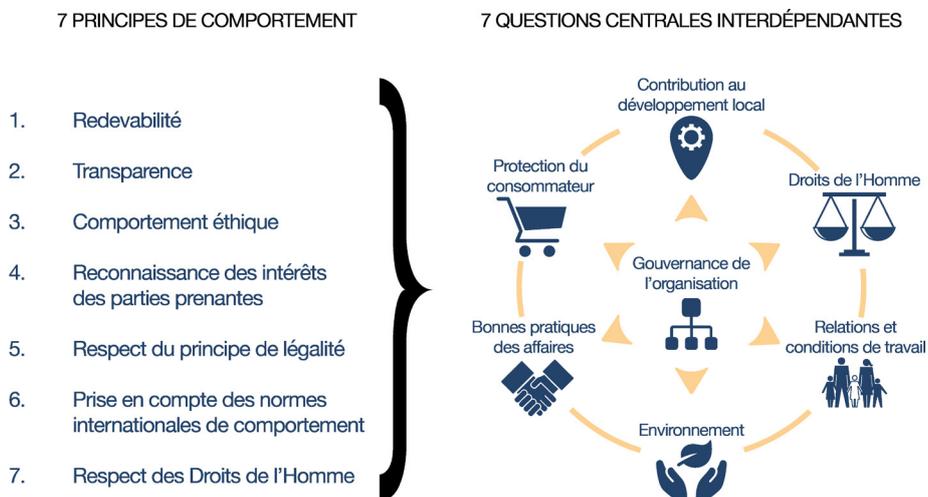


1300 PARTICIPANTS

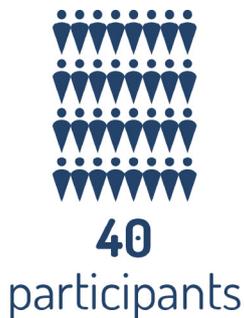


SUR 4 ANS

L'enjeu est alors de mettre en place une démarche structurante et adaptée à la réalité des acteurs. Pour cela, le réseau se tourne vers la norme ISO 26000. Construite autour de principes éthiques et de questions centrales, elle propose une approche exhaustive et flexible, permettant à chaque organisation de « personnaliser » sa démarche en fonction de ses spécificités et de son domaine d'activité.

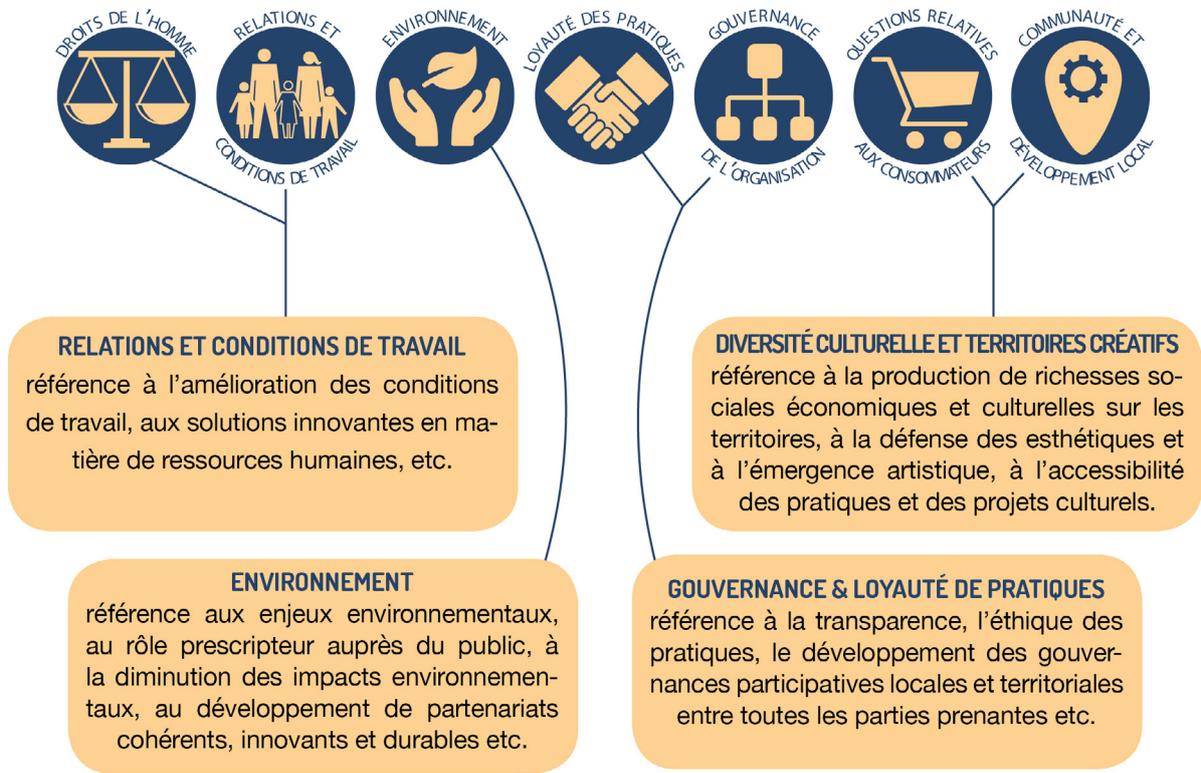


Une fois cet outil adopté, un travail d'adaptation et de définition des enjeux, principes et actions à mettre en oeuvre en terme de responsabilité sociétale a été nécessaire. Pour réaliser ce travail, le réseau s'appuie sur un cabinet extérieur : **PRESQU'ILE** pour une phase de **diagnostic et de formation** :

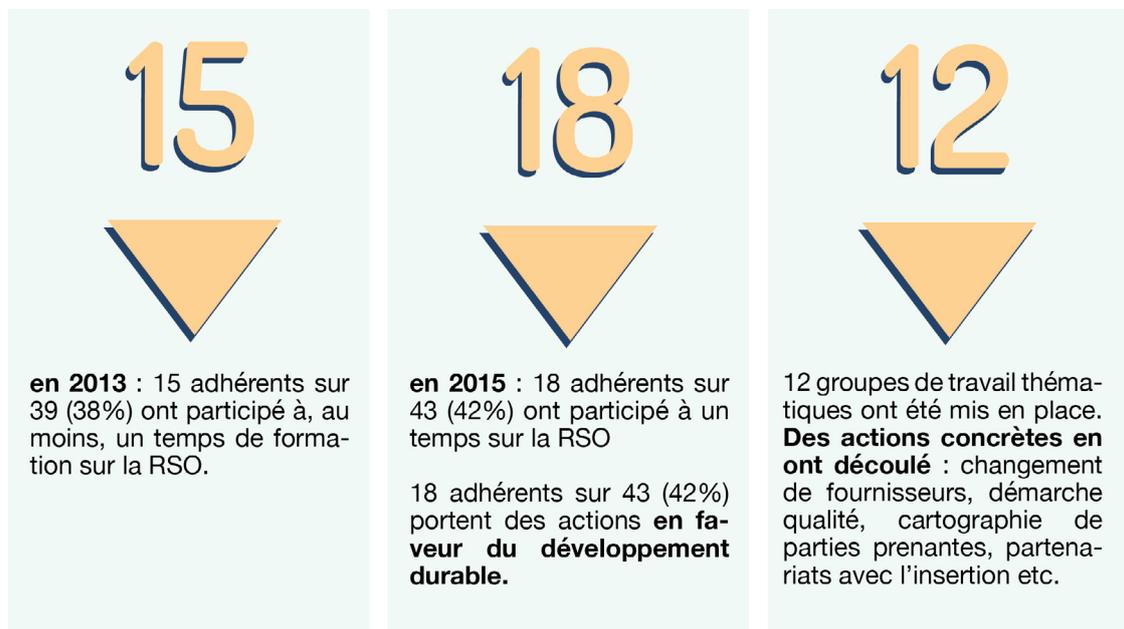


2013 - Adoption du projet

Suite au temps de formation et de diagnostic, le réseau adapte les principes de la responsabilité sociétale aux spécificités de son organisation.



Pour permettre la mise en oeuvre de ce nouveau projet, le réseau développe des accompagnements individuels et collectifs ainsi que le maillage de partenariats responsables.



2016 - Constats et préconisations

Quelques chiffres sur les envies et besoins exprimés sur la responsabilité sociale par les adhérents du RAMA.

MAÎTRISEZ-VOUS LES NOTIONS SUIVANTES ?

✓ 35 RÉPONSES

✗ 0 IGNORÉ

	COMPLÈTEMENT	A PEU PRÈS	PAS VRAIMENT
RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ORGANISATIONS	9%	51%	40%
INNOVATION SOCIALE	6%	37%	57%
ÉDUCATION POPULAIRE	28%	69%	3%
ESS	12%	53%	35%
DIVERSITÉ CULTURELLE	26%	69%	3%
PARTIES PRENANTES	12%	29%	56%

AVEZ-VOUS UNE DÉMARCHE RSO EN COURS ?

✓ 34 RÉPONSES

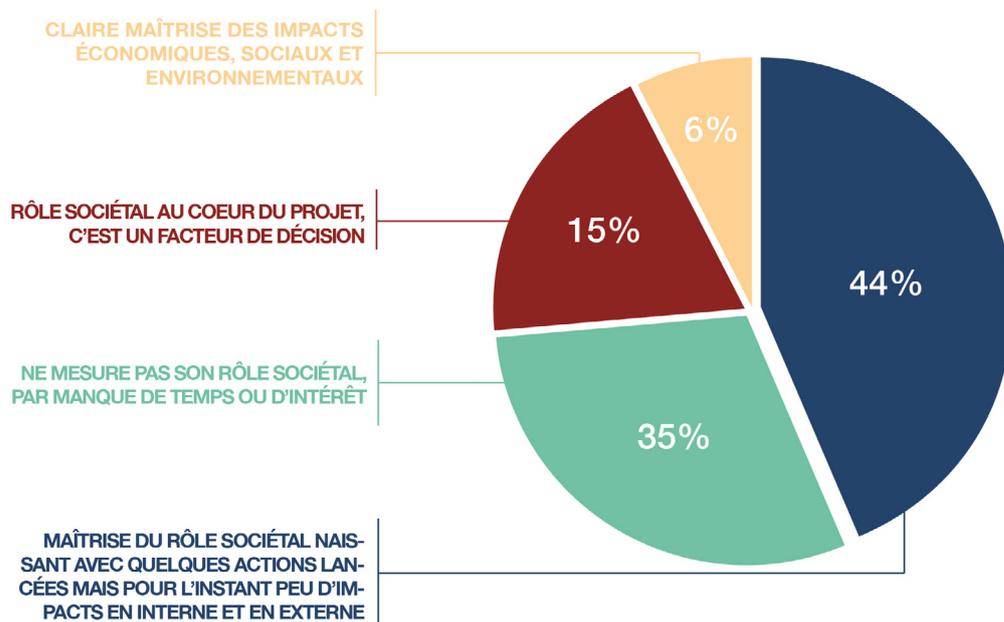
✗ 1 IGNORÉ



PENSEZ-VOUS INTÉGRER DES ENJEUX SOCIÉTAUX DANS LA MISE EN OEUVRE DE VOTRE PROJET ?

✓ 34 RÉPONSES

✗ 1 IGNORÉ



Plusieurs constats découlent de ces 10 ans d'engagements :

- Le modèle d'accompagnement s'est révélé efficace et primordial pour les acteurs mais difficile à porter pour un réseau;
- Constat de l'importance de s'appuyer sur des pédagogies d'éducation populaire;
- Preuve de la pertinence de dynamiques territoriales solidaires et locales;
- Nécessité de l'engagement des décideurs dans la démarche.